

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 26 (1888)  
**Heft:** 3

**Artikel:** L'éclairage. - Autrefois, aujourd'hui  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-190241>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 05.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**  
 SUISSE : un an . . . 4 fr. 50  
           six mois . . . 2 fr. 50  
 ÉTRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR**  
 2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
 Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

### L'éclairage. — Autrefois, aujourd'hui.

L'éclairage électrique prend chaque jour plus d'extension, et grâce aux mignonnes lampes Edison, les vitrines de nos principaux magasins resplendissent d'une lumière éclatante qui, non seulement n'altère pas les couleurs des tissus ou autres objets, mais nous les montre, comme la lumière du jour, sous leur véritable aspect. A ce terrible rival du gaz est venu se joindre la lampe Sépulture (nom de l'inventeur), qui éclaire fort brillamment et à très bon marché, de nombreux cafés et autres établissements de la ville.

Malgré cette concurrence, notre vieux gaz lausannois ne s'émeut guère, il a l'air, au contraire, d'en rire, si l'on en juge par les récriminations incessantes qu'il soulève. — A ce propos, nous avons eu l'idée de faire quelques recherches sur l'éclairage et ses origines. Quand on voit les progrès immenses accomplis dans ce domaine, on a peine à croire que l'usage d'éclairer les rues ne date que de trois siècles.

Peu à peu, les dangers de l'obscurité dans les grandes villes devinrent tels, que la police obligea les particuliers à placer une chandelle sur les croisées des maisons. Puis vinrent les lanternes publiques, dont le nombre s'est successivement accru. Nous croyons du reste avoir déjà raconté que, dans les premières années de ce siècle, les rues de Lausanne n'étaient éclairées que par quelques méchants falots, dont il n'était pas fait usage pendant les douze ou quinze jours que la lune éclaire, ou qu'elle est censée éclairer avant minuit. Aussi un étranger, en séjour à Lausanne en 1804, se plaignait-il amèrement de cet état de choses, dans une lettre adressée à la *Gazette* et dont voici quelques passages :

« Mardi dernier, vers 10 heures du soir, revenant d'une campagne voisine, par une pluie battante et une nuit des plus noires, je trouvai, à mon grand étonnement, la ville dans une obscurité telle, que je fus obligé d'aller à tâtons comme un aveugle. A peine ai-je fait quelques pas, que je vais donner du creux de l'estomac dans une flèche de char qui m'arrête la respiration. J'avais avec peine pour gagner mon auberge, à la suite de ce coup douloureux, lorsque, m'achoppant sur des pièces de bois, je tombe tout de mon long sur le pavé, d'où je me relevai avec des meurtrissures.

» A cent pas de là, comme je me serrais tant que je pouvais le long des maisons, pour éviter les gout-

tières, je vais heurter de la tête contre un volet qui me fit voir mille étoiles. J'en fus heureusement quitte pour une balafre au-dessus de l'œil, et je rentrai dans mon auberge mouillé, meurtri, déplorant ma mésaventure, et pestant contre l'obscurité qui en était la cause. Comment se fait-il que, dans la capitale d'un aussi beau pays, un étranger soit exposé à se rompre le cou de nuit, au milieu de vos rues, faute de verrières ?... »

Le 31 décembre 1843, Paris était illuminé par 6868 becs de gaz établis sur la voie publique. Genève et Berne furent éclairés au gaz vers 1844; Lausanne un ou deux ans plus tard. A l'origine, on comptait à Genève, pour l'éclairage public, 310 becs, et à Lausanne 120.

Les premiers essais d'éclairage au gaz, à Lausanne, eurent lieu sur la place de la Riponne, dans une petite baraque en planches construite au pied de la terrasse de l'École de charité. Cinq ou six becs, placés à quelque distance, éclairaient la place et attiraient chaque soir une foule de curieux.

Le mot de la fin : Un pintier entraît l'autre jour chez un lampiste de Lausanne dans l'intention d'acheter, pour son établissement, deux lampes Sépulture, portant, comme nous l'avons dit plus haut, le nom de l'inventeur. Mais notre homme, ne se souvenant plus de ce nom, se gratta l'oreille et dit au lampiste : « Pardon, mossieu, montrez-moi voir un peu vos lampes funèbres. »

L. M.

### Superstitions et préjugés.

Quand on y réfléchit, on a lieu d'être étonné de la somme de préjugés et de superstitions que les pas de géant de la science, les travaux de l'évangélisme, la diffusion des publications utilitaires laissent subsister à leurs côtés, dans notre bon petit pays.

La ménagère qui choisit expressément le jour de l'Ascension pour semer le persil et les herbettes, obéit à l'idée erronée qu'elle tient de sa grand-mère, savoir que la plante montera moins vite en graine si elle est mise en terre le jour sus-indiqué.

La jeune fille ou la jeune servante n'entrera pas dans un nouveau service un mercredi, encore moins un vendredi. Pour les Suissesses allemandes, le lundi est considéré comme le plus néfaste des jours.

Il est extrêmement rare de voir une noce fixée